



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole Du 14 au 20 mars 2010

FICHE D'INFORMATION N° 1

Le code de pratique sur la sécurité à la ferme de l'Î.-P.-É., un modèle à suivre

En février 2006, l'Î.-P.-É. publiait son code de pratique sur la sécurité à la ferme, une première au Canada et un modèle pour les autres provinces. L'adoption de tels codes s'impose puisque, bon an mal an, l'agriculture se classe parmi les activités professionnelles les plus dangereuses au Canada.

« La prévention à la ferme : je m'y engage! » est le thème de la campagne canadienne sur la sécurité à la ferme, qui s'échelonne sur trois ans et comporte trois volets. Cette année, la campagne mettra l'accent sur la planification, avec des tournées d'inspection et des plans de sécurité. La deuxième année, il sera question de l'exploitation agricole, notamment de la mise en œuvre, de la documentation et de la formation. La troisième et dernière année, axée plus précisément sur la sécurité, portera sur les évaluations, l'amélioration et la mise au point des systèmes de sécurité.

La campagne sur la planification, d'une durée d'un an, sera lancée à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole, du 14 au 20 mars 2010. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) dirigent les activités de la Semaine en collaboration avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Chaque année au Canada, le travail agricole cause en moyenne 115 décès et 1500 hospitalisations. La santé et la sécurité à la ferme sont importantes non seulement pour les travailleurs mais aussi pour le propriétaire de la ferme et sa famille. En effet, selon des études réalisées par le programme Surveillance des blessures dans le secteur agricole au Canada, deux accidents mortels sur trois (60 %) concernent le propriétaire exploitant. Les autres victimes sont, par ordre de fréquence, un enfant du propriétaire exploitant (15 %), un travailleur (12 %), un membre de la famille, p. ex. un frère ou un parent (8 %), le conjoint du propriétaire exploitant (3 %) ou un visiteur (2 %).

« Le Code de pratique sur la sécurité à la ferme a pour but de promouvoir la sécurité dans les activités quotidiennes, explique Laurent Pellerin, président de la FCA. Pour un propriétaire d'exploitation

agricole, la meilleure façon de promouvoir la sécurité c'est de prêcher par l'exemple. Faites bien comprendre aux travailleurs que s'ils veulent travailler chez vous ils doivent travailler de manière sécuritaire. »

Le code de pratique a été conçu par la commission de la santé et de la sécurité au travail de l'Î.-P.-É (P.E.I. Workers' Compensation Board) en collaboration avec la fédération de l'agriculture de la province, organisme membre de la FCA, et la National Farmers Union. Il fournit des lignes directrices pratiques que les employeurs et les travailleurs doivent suivre pour se conformer à la loi provinciale sur la santé et la sécurité au travail.

« L'agriculture est une industrie très diversifiée, dit M. Pellerin. Le Code de pratique sur la sécurité à la ferme aide à combler les lacunes dans les connaissances et clarifie les attentes en milieu de travail. »

Le Code couvre un éventail de sujets liés à l'exploitation agricole, comme les premiers soins, les équipements de protection individuelle, la machinerie, les VTT, les produits chimiques, la manipulation des animaux d'élevage, l'équipement d'entreposage, l'électricité et la prévention des chutes et des incendies, entre autres. On peut le télécharger à partir du site www.wcb.pe.ca/photos/original/wcb_fs_cop.pdf.

La version révisée de la loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Î.-P.-É., en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, s'applique à tous les milieux de travail, y compris les exploitations agricoles. Elle a été élaborée pour remédier à des problèmes de santé et de sécurité au travail observés dans les exploitations agricoles de l'île et pour aider les employeurs et les travailleurs agricoles à se conformer aux exigences de la loi.

La FCA, l'ACSA, FAC et AAC invitent les agriculteurs canadiens à faire la promesse suivante : « La prévention à la ferme : je m'y engage! » et à intégrer la sécurité à toutes leurs activités.

- 30 -

Pour les médias francophones:

Diane Wreford, Directrice des communications et du développement

Tél : 204-275-8874 Courriel : dwreford@casa-acsa.ca

For service in English:

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Consultant T: (613) 822-0016 E: farmsafety@cfafca.ca

*** **Des photos et des dessins humoristiques** pour accompagner cet article peuvent être téléchargés gratuitement du site www.casa-acsa.ca.

Pour télécharger cet article, allez au www.casa-acsa.ca ou au www.cfa-fca.ca.